

## SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 29 OCTOBRE 2015

### 2015-31 ADOPTION DE NOUVELLES MODALITES DE PARTICIPATION FINANCIERES POUR LES DEMANDEURS DE TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC ET EFFACEMENTS DE RESEAUX

L'an deux mille quinze, le jeudi 29 octobre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 23 octobre 2015, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 15  
Votants : 16

**Titulaires présents :**

Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire  
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay  
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson  
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic  
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet  
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis  
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais  
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois  
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine  
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

**Titulaires absents :**

Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu,  
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul  
Monsieur Jean-Pierre MARCHAIS, délégué du collège électoral de Loire Divatte  
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)  
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon  
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval  
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale  
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon  
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique

**Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :**

Madame Mireille HOLLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

**Délégués suppléants présents sans voix délibérantes :**

Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay

**Pouvoirs :**

Monsieur Bernard LEBEAU donne pouvoir à Gérard ESNAULT

**Secrétaire de séance :** Gérard ESNAULT  
Affichage le 30 octobre 2015

## **2015-31 ADOPTION DE NOUVELLES MODALITES DE PARTICIPATION FINANCIERES POUR LES DEMANDEURS DE TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC ET EFFACEMENTS DE RESEAUX**

Les modalités financières actuellement en vigueur ont été adoptées lors du comité du 8 décembre 2011.

Concernant les renforcements, sécurisations, alimentations électriques et le génie civil des réseaux téléphoniques, les modalités actuelles peuvent être maintenues.

S'agissant des travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage public, les modalités financières couvrent les périodes 2012-2013 et 2014-2015. Il est donc nécessaire pour le comité de procéder à un réexamen de ce dossier, puis de communiquer auprès des collectivités adhérentes.

Objectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

- Donner plus de souplesse et d'anticipation,
- S'engager sur un plus long terme : 5 ans, soit du 01/01/2016 au 31/12/2020,
- Proposer des aides financières pérennes sauf si le cadre réglementaire change,
- Simplifier les aides actuelles,
- Supprimer les plafonds.

Le comité, après en avoir débattu, décide :

- De maintenir les modalités financières actuelles hors effacements de réseaux et éclairage public,
- De retenir le principe que toutes les demandes d'accord de participation financière établies à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2020 seront calculées avec les taux suivants d'aide du SYDELA sur le montant HT des travaux :
  - S'agissant de l'éclairage public : 52% pour les communes rurales et 37% pour les communes urbaines,
  - S'agissant des effacements de réseaux électriques : 75% pour les communes rurales et 50% pour les communes urbaines,
- De reconduire en 2016 le forfait de 150 € pour le renouvellement de chaque luminaire équipé de lampes ballon fluorescentes.

Votants : 16  
Abstention : 6  
Suffrages exprimés : 10  
Pour : 10

Le Président,  
Bernard CLOUET

